
PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mai 2014 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

EST ABSENT : Monsieur le conseiller André Legault

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

14/05/184 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

RETRAIT :

7.4 Actif mobilier – Véhicule – J.D. Gator 1999 - Vente

ADOPTÉE

14/05/185 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2014 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2014.

ADOPTÉE

14/05/186 ACHAT DE BILLETS – SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DES « OEUVRES DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'achat de 8 billets pour le souper-bénéfice annuel des « Oeuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield » qui s'est tenu le 30 avril 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 480,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

14/05/187 ACHAT DE BILLETS – SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de deux billets pour l'évènement bénéfice « Salon des Vins de Vaudreuil-Soulanges » au profit de la Fondation du CSSS qui se tiendra le 14 mai 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 300,00 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

Modifiée R. 14/06/232

14/05/188 GRATUITÉ DE SALLE – ORGANISME « NOURRI-SOURCE LA PRESQU'ÎLE »

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par l'organisme « NOURRI-SOURCE LA PRESQU'ÎLE » en vue de l'organisation du « Grand Défi Allaitement ».

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR la gratuité de la salle Henri-Faust du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « NOURRI-SOURCE LA PRESQU'ÎLE » dans le cadre de l'évènement « Grand Défi Allaitement 2014 » qui se tiendra le 4 octobre 2014.

ADOPTÉE

14/05/189 REMERCIEMENTS – DÉPART DE MONSIEUR YVON MARCOUX – DÉPUTÉ DE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT le retrait de la vie politique de monsieur Yvon Marcoux, en tant que député de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT le travail qu'il a accompli pour la région durant plus de 15 ans et sa proximité avec les citoyens de sa circonscription.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE REMERCIER personnellement monsieur Yvon Marcoux pour son implication dans la communauté tout au long de ses mandats en tant que député de Vaudreuil, de même que dans la réalisation de nombreux dossiers concernant la Ville de L'Île-Perrot et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

14/05/190 FÉLICITATIONS – ÉLECTION DE MADAME MARIE-CLAUDE NICHOLS – NOUVELLE DÉPUTÉE DE VAUDREUIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE la Ville de L'Île-Perrot félicite personnellement madame Marie-Claude Nichols pour son élection à titre de députée dans la circonscription de Vaudreuil et de lui souhaiter un franc succès dans ce nouveau défi.

ADOPTÉE

14/05/191 ATTRIBUTION DE POSTE – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR DENIS FRELAS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ATTRIBUER à monsieur Denis Frelas le poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « salarié régulier », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date effective est le 18 mai 2014.

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 4 avril 2001.

ADOPTÉE

14/05/192 ATTRIBUTION DE POSTE – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR MATHIEU GIROUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ATTRIBUER à monsieur Mathieu Giroux le poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « salarié régulier », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date effective est le 18 mai 2014.

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 14 juin 2005.

ADOPTÉE

14/05/193 ATTRIBUTION DE POSTE - PRÉPOSÉ AUX USINES - MONSIEUR ÉRIC GAUTHIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ATTRIBUER à monsieur Éric Gauthier le poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « salarié régulier », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date effective est le 18 mai 2014.

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 18 octobre 2005.

ADOPTÉE

14/05/194 ATTRIBUTION DE POSTE - PRÉPOSÉ AUX USINES - MONSIEUR TOMAS OOSTERBAAN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ATTRIBUER à monsieur Tomas Oosterbaan le poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « salarié régulier », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date effective est le 18 mai 2014.

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 6 juillet 2011.

ADOPTÉE

14/05/195 ATTRIBUTION DE POSTE - PRÉPOSÉ AUX USINES - MADAME JUDITH PRÉFONTAINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ATTRIBUER à madame Judith Préfontaine le poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « salarié temps partiel », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date effective est le 18 mai 2014.

QUE la date d'ancienneté reconnue est établie au 28 février 2008.

ADOPTÉE

14/05/196 CRÉATION DE POSTE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CRÉER un poste de « Préposé à l'entretien des immeubles », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

14/05/197 CRÉATION DE POSTE – TECHNICIEN EN DOCUMENTATION – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CRÉER deux postes de « Technicien en documentation » au service de la bibliothèque Guy-Godin, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

14/05/198 EMBAUCHE – ÉTUDIANT – MONITEUR AUX PISCINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « Moniteur aux piscines », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

Jessica Bibeault	Julie L'Écuyer	Élizabeth Bilodeau
Simon Bouchard Légaré	Patrick Lécuyer	Christian Côté
Louis-Michel Dubreuil	Dominick Caron	Carol-Ann Dom
Mathis Denis	Catherine T. de Tonnancour	Simon Lebel
Étienne Genesse-Grenier		

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} juin 2014 jusqu'au 30 août 2014.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

14/05/199 EMBAUCHE – ÉTUDIANT – MONITEUR AUX TERRAINS DE JEUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « Moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

Andréanne Paquette	Valérie Courtemanche	Annie Villeneuve
Karl Handfield	Cassandra Leclercq	Vanessa Théorêt
Mélanie Sauvé	Christopher De Oliviera	Laurence Boily
Anne Laurence Pilon	Nicolas Ouellette	Camille Vézina
Annie Kursteen	Émilie Legault-Martineau	Émilie Villeneuve
Fauve Bélair	Geneviève Dodd	Émilie Rouleau
Joannie Pelletier	Ali Esmaili	Rébecca Rainville
Marie-Pierre Bouffard	Marc-Antoine Pilon	Mélina Carignan
Gabriel Gagnon	Marie-Pierre Bolduc	Karine Charron
Sabrina Martel	Mathew Orlando	Jessica Larivée

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 août 2014.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

14/05/200 EMBAUCHE – ÉTUDIANT – SURVEILLANT DE PARCS

Monsieur le conseiller Daniel Taillefer déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du lien de parenté avec l'un des étudiants embauchés. Il s'abstient de voter.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « Surveillant de parcs », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

Patrick Hudon	Karl Fontaine	Jean Provencher
Maxime Schmidt	Gabriel Carignan	Étienne Asselin
Nicolas Gagné	Francis Lapointe	Alexandre Carrier
Alex Dugas	Jean-Christophe Maranda	Jacob Taillefer

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} mai 2014 jusqu'au 31 octobre 2014.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

14/05/201 EMBAUCHE – ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA VOIRIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes au poste de « Préposé à la Voirie » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

- Jean-Éric Castonguay
- Samuel Besner
- James McClure
- Patrick Tremblay

QUE la date d'embauche est effective le 2 juin 2014 à l'exception de monsieur Samuel Besner dont la date d'embauche est effective le 16 juin 2014.

ADOPTÉE

14/05/202 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR MAXIME SÉVIGNY

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Sévigny au poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 13 mai 2014.

ADOPTÉE

14/05/203 FIN AU LIEN D'EMPLOI – DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES INTÉRIMAIRE – MONSIEUR JEAN LASALLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE METTRE FIN au lien d'emploi de monsieur Jean Lasalle en tant que « Directeur des ressources humaines intérimaire » et de remercier ce dernier pour les services rendus à la Ville dans le cadre de ses fonctions.

QUE la date effective est le 30 mai 2014.

ADOPTÉE

14/05/204 RETRAITE - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - MADAME JUDITH GAGNON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission, pour fins de retraite, de madame Judith Gagnon en tant que préposée à la bibliothèque Guy-Godin.

DE REMERCIER madame Gagnon pour les services qu'elle a rendus à la Ville et aux citoyens dans le cadre de ses fonctions et de lui souhaiter un franc succès dans ses projets futurs.

QUE la démission est effective le 1^{er} octobre 2014.

ADOPTÉE

14/05/205 RETRAITE - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - MADAME LINE PAOLUCCI

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission, pour fins de retraite, de madame Line Paolucci en tant que préposée à la bibliothèque Guy-Godin.

DE REMERCIER madame Paolucci pour les services qu'elle a rendus à la Ville et aux citoyens dans le cadre de ses fonctions et de lui souhaiter un franc succès dans ses projets futurs.

QUE la démission est effective le 1^{er} octobre 2014.

ADOPTÉE

14/05/206 STAGE - PRÉPOSÉ AUX USINES - MADAME ANDRÉANNE VINCENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Andréanne Vincent à effectuer un stage au poste de « Préposé aux usines » durant la période du 26 mai au 5 juin 2014.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que l'établissement scolaire doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

14/05/207 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 8 avril 2014 et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14/05/208 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 avril 2014, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 793 004,12 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 30 avril 2014.

ADOPTÉE

14/05/209 ÉTATS COMPARATIFS 2014 – PREMIER SEMESTRE – DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états comparatifs du premier semestre de l'exercice financier 2014, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

14/05/210 MANDAT – CONSULTAXE LTÉE – REVUE DES TAXES À LA CONSOMMATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER « Consultaxe Ltée » sise au 45, Place Charles-Lemoyne, bureau 102, Longueuil, Québec, J4K 5G5, pour la vérification du système de taxes à la consommation et la préparation des réclamations, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions de l'entente à intervenir entre Consultaxe Ltée et la Ville de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER la trésorière à signer pour et au nom de la Ville ladite entente en conséquence.

ADOPTÉE

14/05/211 MANDAT – GOUDREAU POIRIER INC. – AUDIT ANNUEL DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Goudreau Poirier Inc., c.a. », sise au 476, avenue St-Charles, Bureau 102, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N6, pour compléter l'audit annuel des états financiers de la Ville de L'Île-Perrot, pour l'exercice financier 2014, au coût de 20 050 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 1^{er} avril 2014.

QUE tout travail supplémentaire soit rémunéré à un tarif horaire de 55 \$, et que tout travail relatif à des corrections importantes au rapport financier soit rémunéré à un tarif horaire de 75 \$ à 150 \$ sous réserve d'une autorisation préalable de la Ville.

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 20 794 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉE

14/05/212 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2013 – DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport financier et du rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes* et ce, pour l'exercice financier 2013, le tout conformément à l'article 105.1 de cette même Loi.

14/05/213 RAPPORT FINANCIER 2013 – CIT LA PRESQU'ÎLE – DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport financier du Conseil Intermunicipal de Transport de la Presqu'Île pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

14/05/214 ACTIF IMMOBILIER – ACQUISITION – LOT 1 578 921 – GRAND BOULEVARD

CONSIDÉRANT que le lot 1 578 921 fait partie intégrante de la voie publique connue sous l'odonyme « Grand Boulevard »;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désigné au rôle d'évaluation est 8771120 CANADA INC.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser les titres de propriétés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACQUÉRIR de 8771120 CANADA INC., société légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec), ayant son siège social au 370, 22^e Avenue, L'Île-Perrot, Québec, J7V 4P3, représentée par Raymond Blair, président secrétaire, le lot connu et désigné comme étant le lot 1 578 921 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, le tout tel que démontré à la description technique datée du 6 mai 2014 préparée par la firme Desroches et Morin, Arpenteurs-Géomètres Inc., dossier 18368, minute 16486;

QUE ledit lot est cédé à la Ville pour la somme de un dollar (1\$);

QUE Me Jean-Guy Savard, notaire, soit mandaté pour la préparation d'un acte notarié en conséquence;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié et tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier;

QUE les frais inhérents soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

14/05/215 ACTIF IMMOBILIER - SERVITUDE - LOT 1 575 920 (PTIE) - 409 GRAND BOULEVARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la servitude réelle et perpétuelle accordée par 8771120 CANADA INC., société légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec), ayant son siège social au 370, 22^e Avenue, L'Île-Perrot, Québec, J7V 4P3, représentée par Raymond Blair, président secrétaire, laquelle servitude est formée d'une parcelle de terrain connue et désignée comme étant le lot 1 575 920 (PTIE) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, le tout tel que démontré à la description technique datée du 6 mai 2014 préparée par la firme Desroches et Morin, Arpenteurs - Géomètres Inc., dossier 18368, minute 16486;

QUE ladite servitude est consentie à la Ville pour la somme de un dollar (1\$);

QUE Me Jean-Guy Savard, notaire, soit mandaté pour la préparation d'un acte notarié en conséquence;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié et tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier;

QUE les frais inhérents soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

14/05/216 ACTIF MOBILIER - VÉHICULE - CHEVROLET S-10 2001 - MISE AU RANCART

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER la mise au rancart du véhicule ci-après décrit :

<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>	<u>Numéro d'unité</u>
Chevrolet	S-10	2001	1GCCS145018246097	L-72

DE DEMANDER à la Société de l'assurance automobile du Québec d'émettre un certificat en conséquence.

ADOPTÉE

14/05/217 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2014-04 PUB - AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION PHASES I ET III - SECTEUR « LA PERDRIOLE »

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public pour le projet d'aménagement du bassin de rétention, Phases I et III, dans le secteur du projet domiciliaire « La Perdriole »;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 1^{er} avril 2014 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Eduardo Salas, Ingénieur, daté du 9 mars 2014;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions tel que préparé par Yves Poitevin, architecte paysagiste », daté du 1^{er} avril 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat pour le projet d'aménagement du bassin de rétention Phases I et III, dans le secteur du projet domiciliaire « La Perdriole », à la compagnie « Construction Valrive Inc. », sise, au 536, rue Gaétan, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 0A7, au coût de 647 800,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1 avril 2014;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 671 837,92 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 650, sous réserve des approbations requises par les personnes habiles à voter et par le ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

14/05/218 CESSION DE CONTRAT - MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ÉLIMINATION DES BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'USINE D'ÉPURATION - APPEL D'OFFRES NO. 2013-16 PUB

CONSIDÉRANT que par la résolution portant le numéro 13/12/442, la Ville a adjugé un contrat à la compagnie « CCG Environnement » sise au 4710, rue St-Ambroise #324, Montréal, Québec, H4C 2C7, pour la fourniture de services pour la manutention, transport, valorisation et/ou élimination des boues déshydratées de l'usine d'épuration, au coût annuel de 95 340\$ plus les taxes applicables pour les années 2014, 2015 et 2016 pour un coût total de 286 020 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'en 2014, la compagnie « Environnement VIRIDIS Inc. » a acquis un certain nombre d'actions de la compagnie « CCG Environnement » et que, pour ce motif, cette dernière désire céder la totalité du contrat de gestion des boues déshydratées à la compagnie « Environnement VIRIDIS Inc. »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article « 4. Cession / Transfert du contrat » du cahier des charges spéciales de l'appel d'offres numéro 2013-16 PUB, l'adjudicataire ne peut céder le contrat, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de traitement des eaux dans son rapport daté du 30 avril 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER que soit cédé en totalité le contrat pour la fourniture de services pour la manutention, transport, valorisation et/ou élimination des boues déshydratées de l'usine d'épuration à la compagnie « Environnement VIRIDIS Inc. » sise au 1611, rue de l'Industrie, Beloeil, Québec, J3G 4S5, pour un coût total de 286 020 \$ plus les taxes applicables, en déduisant les frais déjà acquittés à la compagnie « CCG Environnement ».

QUE la présente cession engage la responsabilité de la compagnie « CCG Environnement » à chacune des dispositions contenues aux avis, soumissions, cahier des clauses administratives et techniques, addenda et autres documents contractuels.

ADOPTÉE

14/05/219 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DÉGEL D'ENTRÉE D'EAU - 120, RUE DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT la réclamation du propriétaire de l'immeuble sis au 120, rue des Colibris pour le remboursement des frais encourus pour le dégel de l'entrée d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur des Services techniques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 588,58 \$ et ce sans admission de faute.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995

ADOPTÉE

14/05/220 RÈGLEMENT NUMÉRO 620-3 – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 620 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 620-3 intitulé : «Règlement modifiant le règlement 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » afin:

- D'abroger les articles 2.19 à 2. 32 inclusivement;
- D'ajouter l'article 2.54 établissant des travaux et secteurs assujettis, des objectifs et critères pour les zones C-27, C-34, C-35, C-37, C-38, C-40 et la nouvelle zone C-101 comprises dans le secteur Centre;

QU'une soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau le 3 juin 2014 à 19 h.

ADOPTÉE

14/05/221 RÈGLEMENT NUMÉRO 620-3 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 620 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 620-3 modifiant le règlement numéro 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin :

- D'abroger les articles 2.19 à 2. 32 inclusivement;
- D'ajouter l'article 2.54 établissant des travaux et secteurs assujettis, des objectifs et critères pour les zones C-27, C-34, C-35, C-37, C-38, C-40 et la nouvelle zone C-101 comprises dans le secteur Centre;

14/05/222 RÈGLEMENT NUMÉRO 649 - EMPRUNT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement d'emprunt numéro 649 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 182 000 \$ pour l'achat d'équipements nécessaires au projet de mise aux normes des équipements de captage de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées », le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

14/05/223 RÈGLEMENT NUMÉRO 649 - EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire maximal de 182 000 \$ à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 649 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 182 000 \$ pour l'achat d'équipements nécessaires au projet de mise aux normes des équipements de captage de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées. »

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

14/05/224 RÈGLEMENT NUMÉRO 650 - EMPRUNT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement d'emprunt numéro 650 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 846 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement des bassins de rétention situés dans le secteur du projet domiciliaire « La Perdriole », Phases I et III », le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

14/05/225 RÈGLEMENT NUMÉRO 650 - EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire maximal de 846 000 \$ à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 650 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 846 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement des bassins de rétention situés dans le secteur du projet domiciliaire « La Perdriole », Phase I et III. »

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

14/05/226 RÈGLEMENT NUMÉRO 651 – EMPRUNT – PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOISÉ – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Taillefer à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 651 décrétant un emprunt pour les travaux nécessaires au prolongement de la rue du Boisé et à l'aménagement paysager de sentiers piétonniers.

14/05/227 MANDAT – SAE SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – SERVICE DE LIGNE VERTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « SAE Solutions alternatives environnement Inc. », Case postale 281, Sainte-Anne de Bellevue, (Québec), H9X 3R9, pour fournir à la Ville un service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel dans le cadre du projet « Service de ligne verte » au coût de 8 465,40 \$, plus les taxes applicables, incluant la « conférence grand public ».

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8 779,53 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-419.

ADOPTÉE

14/05/228 PIIA – ZONE C-34 – 239, GRAND BOULEVARD – MODIFICATION ARCHITECTURALE (GARDERIE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation commerciale a été déposée pour la réfection de la façade du bâtiment commercial isolé, sis au 239, Grand Boulevard situé dans la zone C-34;

CONSIDÉRANT que la zone C-34 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de rénovation commerciale pour la modification architecturale du bâtiment commercial isolé, sis au 239, Grand Boulevard.

ADOPTÉE

14/05/229 ACTIF MOBILIER - AMEUBLEMENT - NOUVEAUX LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE - ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER le fournisseur « Librairies Boyer Ltée » sis au 10, rue Nicholson, Valleyfield, Québec, J6T 4M2, pour la fourniture et l'installation du mobilier nécessaire à l'aménagement des nouveaux locaux du service technique au coût de 7 418,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} mai 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 693,26 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h55 à 20h10.

14/05/230 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20h10.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
 MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
 GREFFIÈRE